



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### La Ville signe deux conventions d'OPAH - CD pour les copropriétés Grillons 2 et Bigorre/Parc des Sports

Dans le cadre de sa politique de rénovation urbaine, la Ville et ses partenaires signent deux nouvelles conventions d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Copropriétés dégradées (OPAH – CD) pour la période 2026-2031 : l'une pour la copropriété « Grillons 2 » (Mas de Mingue), l'autre pour les deux copropriétés le « Bigorre » et le « Parc des Sports, » (Quartier Pissevin-Valdegour). Montant total estimé des opérations (coûts des travaux) : 4 250 000 € pour Grillons 2, et 9 300 000 € pour Bigorre/Parc des Sports.

#### Les Grillons 2 : poursuivre la requalification du quartier Mas de Mingue

Le 19 octobre 2020 la Ville de Nîmes, la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, le Département du Gard, l'État et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (pour laquelle Nîmes Métropole est délégataire) décident de réaliser une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Copropriété Dégradée (OPAH-CD) sur cette copropriété.

La copropriété des Grillons concentre à la fois équipements et commerces : une crèche, une mairie annexe et un bureau de poste ainsi que neuf enseignes commerciales. Dans le cadre du NPNRU, ce centre commercial sera entièrement démolie en 2026 et le foncier récupéré à la copropriété servira pour un aménagement public réalisé par la SPL AGATE.

Pendant la première période d'OPAH CD 2020 - 2025 plusieurs avancements majeurs ont été finalisés (travaux phases 1 et 2) via un travail partenarial renforcé entre le syndic de copropriété, l'opérateur désigné, les organismes publics (Ville, Communauté d'Agglomération, Etat, Département) et d'autres acteurs tels que FDI PROCIVIS.

La nouvelle convention aura pour objectifs principaux, d'accompagner techniquement et financièrement les phases de travaux d'amélioration énergétiques et de résidentialisation de la résidence ainsi que d'assurer le suivi de la copropriété dans la première année post-travaux pour garantir sa stabilité financière, notamment.

## **Le Bigorre et le Parc des Sports : rénovation et réhabilitation en plein cœur du quartier Pissevin dans le cadre de l'ORCOD-IN.**

Construit dans les années 1960 et 1970 pour répondre à la demande croissante de logements, le quartier Pissevin-Valdegour est classé parmi les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Ce quartier connaît depuis plusieurs années de profonds changements avec une multiplication des projets urbains (démolition d'Habitat social, requalification d'espaces publics, extension du transport public...).

Le Décret n°2022-319 du 4 mars 2022 déclarant d'intérêt national l'Opération de Requalification de Copropriétés Dégradées (ORCOD-IN) du quartier « Pissevin » à Nîmes confirme la nécessité d'une intervention publique d'ampleur pour traiter les copropriétés privées de ce périmètre. Le secteur "Pissevin" à Nîmes est le cinquième site à bénéficier d'une opération de requalification reconnue d'intérêt national, et le premier hors Ile-de-France.

La convention ORCOD-IN prévoit l'accompagnement de 12 copropriétés privées situées dans le périmètre de l'opération. Cet accompagnement est réparti entre l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie (pilote de l'opération), la Ville de Nîmes et Nîmes Métropole.

Parmi ces 12 copropriétés Le Bigorre et Le Parc des Sports relèvent d'une OPAH-CD et seront sous maîtrise d'ouvrage Ville de Nîmes.

Cette convention permettra d'accompagner ces deux copropriétés dans la réalisation de travaux d'ampleur en trois phases: travaux d'urgence, de rénovation énergétique et d'amélioration.

### **Un soutien financier majeur de l'Etat et des collectivités pour la période 2026-2031**

La Ville et ses partenaires permettent, grâce à un soutien financier de poids, la poursuite des objectifs majeurs de requalification de ces quartiers.

Pour la copropriété Grillons 2, l'estimation des coûts de travaux pour les phases 3/4/5 s'élève à 4 250 000 € au total. Ce montant inclut 3 900 000€ pris en charge par Nîmes Métropole via les crédits délégués de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Ville de Nîmes, Nîmes Métropole en participation propre et par le Conseil Départemental, avec un reste à charge évalué à hauteur de 350 000€ pour la copropriété.

Pour Le Bigorre, l'estimation des coûts de travaux s'élève à 5 800 000 €, dont 4 500 000€ pris en charge par Nîmes Métropole via les crédits délégués de l'ANAH et des collectivités territoriales (Ville de Nîmes, Nîmes Métropole et Conseil départemental), avec un reste à charge prévisionnel de 1 300 000€ pour la copropriété.

Enfin, l'estimation des coûts de travaux s'élève à 3 500 000€ pour la copropriété Le Parc des Sports, qui bénéficie quant à lui d'une subvention totale de 2 500 000€ TTC (Etat et collectivités), avec un reste à charge estimé de 1 000 000€ pour la copropriété.

#### Contacts Presse

Amélie Bozio  
Chargée des relations presse  
Ville de Nîmes  
04 66 76 51 02 / 06 25 44 49 32  
[amelie.bozio@ville-nimes.fr](mailto:amelie.bozio@ville-nimes.fr)

Isabelle Lécaux  
Directrice de la communication  
Ville de Nîmes  
04 66 76 72 56 / 06 60 13 15 48  
[isabelle.lecaux@ville-nimes.fr](mailto:isabelle.lecaux@ville-nimes.fr)